

Affaire Bettencourt : la fille de Liliane Bettencourt a été mise en examen



Françoise Bettencourt Meyers, la fille de la milliardaire Liliane Bettencourt, a été mise en examen ce jeudi pour subornation de témoin par le juge d'instruction en charge de l'enquête à Paris sur les témoins au cœur de l'affaire d'abus de faiblesse à l'encontre de sa mère.

Elle s'était dérobée une première fois en avril dernier mais le juge ne l'a pas raté cette fois – ci. Ce jeudi 7 juillet, Françoise Bettencourt Meyers a été mise en examen pour "subornation de témoin" par le juge parisien Roger Le Loire. La fille de l'héritière de L'Oréal a été interrogée sur un prêt de 300.000 euros avec intérêts consenti en novembre 2012 à Claire Thibout, ex-comptable de sa mère, a affirmé son avocat Me Jean Veil, à la sortie de l'audition. Le juge a annoncé sa mise en examen devant le pôle financier du tribunal de grande instance de Paris et son intention de "faire un recours". "Cette affaire ne tient pas la route. Cette mise en examen est à mon avis totalement nulle", a-t-il déclaré à la sortie de l'audition, qui a duré un peu plus de deux heures et demi.

Devant le juge, sa cliente a expliqué que "le prêt est intervenu en 2012 deux ans après la fin de sa guerre judiciaire avec François-Marie Banier (confident de sa mère), puisque, depuis, les deux parties avaient transigé (en 2010) (...) Pour Mme Bettencourt Meyers, le conflit était terminé et elle n'avait strictement aucune raison de soudoyer, de suborner un quelconque témoin, et évidemment pas Claire Thibout", a fait valoir l'avocat. "Cette somme sera remboursée, par conséquent ce n'est pas un paiement", avait-il affirmé à son arrivée au pôle financier.

"Problèmes de liquidités"...

Dans l'enquête ouverte après la contre-attaque judiciaire de François-Marie Banier, le juge a mis en examen cinq anciennes employées de Mme Bettencourt pour faux témoignage. Toutes avaient décrit l'emprise de l'artiste sur leur patronne à travers des récits qui se sont avérés décisifs dans le premier procès du dossier d'abus de faiblesse début 2015 à Bordeaux.

Sur le prêt, les avocats de Mme Bettencourt Meyers affirment qu'il a été consenti à Mme Thibout pour faire face à des "problèmes de liquidités", à la suite de l'affaire Bettencourt.

Le juge a comparé les dizaines d'heures d'auditions de l'ex-comptable et pointé des contradictions de dates ou de circonstances, notamment sur les conditions de souscription de contrats d'assurance-vie au bénéfice de Monsieur Banier.

Comme l'a révélé iTELE, une confrontation est prévue vendredi entre l'ex-comptable et son accusateur, a indiqué à l'AFP l'entourage de Monsieur Banier.